

RÈGLEMENT DE JEU

"50 ans - Les cadeaux inaccessibles "

Du 08/08/2026 Au 31/08/2026

Dans le cadre de ce Jeu, DECATHLON souhaite particulièrement attirer l'attention sur les éléments suivants (et sous réserve des stipulations du présent règlement) :

- la participation au Jeu est gratuite sans obligation d'achat
- Les dotations des Gros lots seront attribuées aux premiers participants valides, selon le principe « premier arrivé, premier servi » (1 QR code = 1 gros lot)
- Les personnes suivantes pourront automatiquement être inscrites à un tirage au sort via le programme de fidélité pour gagner un dernier gros lot.

Article 1 : Objet

Depuis 50 ans, Decathlon milite pour que les Français se mettent en mouvement. Et à l'occasion de son anniversaire, la marque va récompenser ceux qui partent à l'aventure !

Decathlon va cacher 50 QR codes dans 50 lieux différents dans toute la France pour représenter tous les sports, toutes les pratiques, tous les niveaux..Le premier sportif à flasher le QR code remporte un gros cadeau associé au sport. Les suivants auront eux aussi une chance de gagner un gros lot via un tirage au sort parce que cet anniversaire est celui de tous.

Les dotations seront attribuées aux premiers participants valides, selon le principe « premier arrivé, premier servi », dans la limite des 50 dotations disponibles. Pour les suivants, ils pourront participer à un tirage au sort via le programme de fidélité pour gagner un gros lot.

Du 01/08/2026 à 00h00 (heure française - UTC+2) au 31/08/2026 à 00h00 (heure française - UTC+2), la société DECATHLON FRANCE SAS, située au 4 Boulevard DE MONS, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 500.569.405 (ci-après désignée « DECATHLON ») organise un Jeu (ci-après le "Jeu") gratuit sans obligation d'achat, dont les conditions sont définies dans le présent règlement.

Il est expressément précisé que le rôle de DECATHLON se limite strictement à l'organisation du présent Jeu visant à attribuer les dotations (annonce aux gagnants et tirage au sort). L'organisation, la gestion et la sécurité de la pose des QR code relèvent de la seule et unique responsabilité de l'Organisateur de l'Événement (BETC & HAVAS PLAY).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement ») dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Article 2 : Modalités du Jeu

Article 2.1 : Restrictions à la participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans minimum à la date de sa participation, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés des sociétés du groupe Decathlon.

Seules les personnes agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation sont autorisées à participer.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Jeu.

Article 2.2 : Participation au Jeu

Pour participer à ce Jeu, il suffit de :

Pour le premier arrivé par QR code (et répondant aux conditions de participation du présent Règlement) :

1. Flasher le QR code physique situé sur le lieu de l'animation.
2. Remplir intégralement le formulaire de participation en renseignant l'ensemble des champs obligatoires signalés par un astérisque (nom, prénom, adresse e-mail, etc.).
3. Cliquer sur le bouton « Soumettre ».

Toute personne ayant participé au Jeu conformément au présent Règlement sera qualifiée de « Participant » au sein du Règlement.

Pour les Participants suivants sur le même QR code :

1. Flasher le QR code.
2. Cliquer sur le lien « Participer ».
3. Valider son inscription au tirage au sort lié au programme de fidélité.

-

Article 3 : Détermination des gagnants :

Pour les premiers arrivés : 50 Gagnants (1 Gagnant par QR code / lieu) seront désignés selon le principe « premier arrivé, premier servi », sous réserve de répondre strictement aux conditions de participation du présent Règlement (ci-après désignés collectivement « Gagnants » ou individuellement « Gagnant »).

Chaque Gagnant ainsi désigné remportera le Gros Lot attribué au QR code spécifique qu'il a scanné (voir liste à l'Article 4).

Pour les Participants suivants : Les Participants suivants seront inscrits à un tirage au

sort (aléa pur via *lucky draw*) lié au programme de fidélité.

Article 4 : Lots

Le Jeu est doté des lots suivants (ci-après le(s) « Lot(s) » ou « Gros Lot(s) ») :

1. Attribution pour les 50 premiers arrivés valides

Le Jeu est doté des lots suivants (ci-après le(s) "Lot(s)").

La numérotation (de 1 à 50) dans le tableau ci-dessous correspond aux 50 QR codes uniques déployés sur le territoire. Chaque Lot est rattaché de manière fixe à un QR code spécifique et au sport du lieu où il est implanté.

Exemple : Le Lot n°25 ne dépend pas de l'ordre d'arrivée au niveau national (ce n'est pas la 25^e personne globale en France qui le gagne), mais est attribué au premier Participant valide qui scannera le QR code n°25 installé sur le spot dédié au Running/Trail. Un QR code ne délivre qu'un seul Gros Lot : une fois scanné et validé par un premier Participant, ce Lot est définitivement attribué et le QR code bascule automatiquement vers le tirage au sort pour les Participants suivants.

- 50 premiers gagnants :

Lots	Sport	CADEAUX	Prix TTC
1	Plongée	Gilet de plongée	239,99 €
2	Golf	Telemetre	99,99 €
3	Randonnée	Chaussures et sac	99,99 € 94,99€
4	Escalade	Crashpad	239,99 €
5	Cyclisme route	Vélo	3 599,99 €
6	Basket	Chaussures	79,99 €
7	Padel	Raquette de padel	179,99 €
8	Fitness	Haltères	49,99 €
9	Running	Chaussures de running	199,99 €
10	Trottinette	Trottinette	194,99 €
11	Foot	Chaussures de football	99,99 €
12	Équitation	Gilet air bag	299,99 €
13	Roller	Rollers	149,99 €
14	Foot	Chaussures de football	99,99 €
15	Basket	Chaussures de basket	89,99 €
16	Voile	Voile	2 999,99 €
17	VTT	Velo VTT	3 999,99 €
18	Canoë-kayak	Kayak	549,99 €
19	Canoë-kayak-paddle	Stand up Paddle	449,99 €

20	Canyoning - Kayak	Kayak	1 199,99 €
21	Canoë-kayak	Kayak	549,99 €
22	Rugby	Chaussures de rugby	49,99 €
23	Beach volley	Filet	249,99 €
24	Voile	Voile	2 999,99 €
25	Running / Trail / Trek / RANDO	Chaussures de running	199,99 €
26	Plongée - Kayak - SUP - Planche a voile...	Combinaison	659,99 €
27	Running	Chaussures de running	299,99 €
28	Athlétisme	Montre	69,99 €
29	Natation	Montre	69,99 €
30	Badminton	Filet	149,99 €
31	Escalade	Crashpad	239,99 €
32	Cyclisme route	Vélo route	3 599,99 €
33	Ping pong	Table Ping Pong	189,99 €
34	Fitness /citystade	Rameur	999,99 €
35	Natation	Montre	69,99 €
36	Parapente	Sac a dos	249,99 €
37	Running	Chaussures de running	219,99 €
38	Fitness	Montre	69,99 €
39	Paddle board	Planche	279,99 €
40	Surf-SUP	Surf	379,99 €
41	Running	Chaussures de running	199,99 €
42	TIR À L'ARC	Sac à dos	39,99 €
43	Foot	Chaussure de football	99,99 €
44	Ping pong	Table Ping Pong	189,99 €
45	Équitation	Gilet air bag	299,99 €
46	Kitesurf	Gilet	74,99 €
47	Skate	Skate	79,99 €
48	Tennis	Raquette	109,99 €
49	PÉTANQUE	Boules	79,99 €
50	Golf	Clubs	279,99 €

2. Attribution pour les Participants suivants (Jeu de fidélité par tirage au sort)

Les 10 000 premiers Participants (non gagnants d'un Gros Lot) reçoivent automatiquement 2 000 points de fidélité Decathlon (équivalent à une carte cadeau de 3 €) et participent au tirage au sort pour tenter de gagner 1 000 € en cartes cadeaux à

dépenser sur l'ensemble des produits Decathlon.

Les Lots seront attribués dans les conditions détaillées au sein du Règlement.

Article 5 : Information des Gagnants

Les Gagnants seront informés par e-mail à l'issue de la validation de leur participation ou du tirage au sort, et ce au plus tard le 15/09/2026 à 23h59 (heure française - UTC+2).

Article 6 : Remise des Lots

Afin de garantir le bon déroulement de la remise des Lots, le Gagnant devra adresser à DECATHLON plusieurs informations telles que, sans que cette liste ne soit exhaustive : son nom, son prénom, son adresse email, son adresse postale, ses coordonnées téléphoniques.

Le Gagnant sera ainsi informé par mail de son gain et devra donner les informations susmentionnées à DECATHLON dans un délai de 15 jours afin de recevoir son Lot.

DECATHLON se réserve le droit de ne pas attribuer ou de réattribuer le Lot par la voie d'un tirage au sort en cas de triche, ou si le Gagnant n'a pas envoyé les informations nécessaires à DECATHLON dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi du mail annonçant au gagnant le résultat du tirage au sort.

Le Lot sera envoyé à l'adresse postale du Gagnant après qu'il ait indiqué à DECATHLON les informations nécessaires pour organiser cet envoi.

Il est entendu par les Gagnants que les lots ne pourront ni être échangés contre un autre produit, ni contre leur valeur en espèces.

La valeur indiquée pour le Lot correspond au prix TTC estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 7 : Responsabilité

7.1. La responsabilité de DECATHLON ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. DECATHLON se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

Toute modification du présent Règlement donnera lieu à la publication de sa nouvelle version qui entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

7.2. DECATHLON pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants. Sera

notamment considéré comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

DECATHLON se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

DECATHLON se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elles ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7.3. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, DECATHLON ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier électronique ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que DECATHLON ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à ses sites internet. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites internet et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

7.4 De manière générale, DECATHLON se réserve le droit d'invalider la participation au Jeu ou le gain, sans avertissement préalable, de tout Participant ne respectant pas le présent règlement.

Article 8 : Communication du règlement

Le présent règlement est librement accessible et téléchargeable depuis la page dédiée au Jeu sur le site <https://decathlon50ans.pinaplay.io/6a63620383574>

Article 9 : Service Client

Vous avez une question ou vous souhaitez nous faire part d'une réclamation éventuelle ? Le Service Clients DECATHLON est à votre écoute :

Par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.

Par internet : sur le site <https://www.decathlon.fr/> via la rubrique "aide/contact"

Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon France – Service clients Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ

Article 10 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le consommateur a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON.

Le consommateur ayant participé au Jeu Concours peut donc adresser une réclamation à CM2C :

- par voie électronique www.cm2c.net , en renseignant le numéro SIRET suivant : 50056940503239,

ou

- par voie postale : CM2C, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par le médiateur est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige avec DECATHLON. Le délai dans lequel le consommateur peut saisir le médiateur est de 12 mois à partir de la date de la réclamation écrite faite à DECATHLON.

Article 11 : Données personnelles

Article 10.1 : Participation au Jeu

Dans le cadre du Jeu organisé par le programme de fidélité Decathlon, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que DECATHLON aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation au Jeu n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de DECATHLON. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où DECATHLON met tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON FRANCE. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON FRANCE SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines

conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.fr et sur la page données personnelles.

Article 11.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si le Participant venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce Traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les Participants à DECATHLON sont traitées par DECATHLON FRANCE SAS, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des clients sont destinées à l'équipe de votre magasin, à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée. Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en oeuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.

Article 12 - Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.